



LA CONFIRMATION DE LA CONDAMNATION DE FLORIANE IRANGABIYE PAR LA COUR D'APPEL DE BUJUMBURA MAIRIE EST UN HARCELEMENT CONTINU DES AUTORITES BURUNDAISES A L'ENDROIT DES DEFENSEURS DES DROITS HUMAINS

03 mai 2023 - Tournons la Page Burundi (TLP-Burundi) a appris avec indignation la décision de la Cour d'Appel de Bujumbura Mairie confirmant la condamnation injustifiée à l'encontre de la journaliste Floriane IRANGABIYE, une décision intervenue à la veille de la journée internationale de la liberté de la presse.

En date du 2 mai 2023, la Cour d'Appel de Bujumbura Mairie a confirmé la condamnation de Floriane IRANGABIYE à dix ans d'emprisonnement avec une amende de 1.000.000 BIF après la comparution devant cette même Cour dans un procès en Appel en date du 30 mars 2023.

La journaliste de la radio Igicaniro avait été condamnée par le Tribunal de Grande Instance de Mukaza au premier degré le 3 janvier 2023 à ces mêmes peines.

Pour rappel, Floriane IRANGABIYE a été arrêtée le 30 août 2022 par des agents du service national de renseignement (SNR) au Burundi. Elle a d'abord été incarcérée au siège du SNR à Bujumbura, où elle n'avait pas le droit à l'assistance d'un avocat et aux visites de sa famille. Elle a été interrogée sur son travail à la Radio Igicaniro accusée de collaborer avec l'opposition armée sans fournir de preuves.

A la fin du mois de septembre 2022, elle a été transférée à la prison de Muyinga se trouvant au nord du pays.

Lors d'une comparution devant le tribunal de Grande Instance de Mukaza siégeant à Muyinga en date du 28 septembre 2022, Madame IRANGABIYE a été accusée d'atteinte à l'intégrité du territoire national du Burundi, et d'exercer son métier de journaliste sans accréditation.

La criminalisation de la journaliste Floriane IRANGABIYE témoigne encore une fois de l'intolérance du pouvoir de Gitega à l'exercice de la liberté d'expression, de la liberté de la presse et à toute contribution critique digne d'un Etat de Droit.

Le procès de Floriane IRANGABIYE démontre encore une fois que la justice burundaise est instrumentalisée par le pouvoir exécutif déterminé à museler le travail des défenseurs des droits humains.

De ce qui précède,

Tournons la Page Burundi (TLP-Burundi) demande aux autorités burundaises compétentes de :

- ✓ Veiller à garantir un procès équitable en annulant cette condamnation injuste et en libérant Floriane IRANGABIYE dans les meilleurs délais et sans conditions ;
 - ✓ Créer un environnement qui permet à tous les défenseurs des droits humains au Burundi de travailler librement sans craindre ni restrictions ni représailles, y compris l'acharnement judiciaire ;
 - ✓ Garantir la liberté de la presse et la liberté d'expression comme fondements d'une société démocratique à laquelle le Burundi devrait aspirer incessamment ;
 - ✓ Mettre un terme aux diverses manipulations de la justice burundaise devenue comme outil de répression contre des citoyens burundais en général et des Défenseurs des droits humains en particulier.
-

Fait le 03 mai 2023

Sé Me Janvier Bigirimana

Pour la Coordiantion de

Tournons la Page Burundi